



MAIRIE DE NANCAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-02-009

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :
09/02/2024

Date d'affichage :
09/02/2024

**OBJET : Annulation
délibérations suppression
postes agent de maîtrise et
adjoint technique principal
1^{ère} classe**

L'an deux mille vingt-quatre
le quinze février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nancay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF,
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, RAGOBERT,
URBAIN.

Excusé : Monsieur PERRIER.

Absents : Mesdames GUÉRU et MARY, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le Maire informe le conseil que suite à une erreur matérielle, il convient
d'annuler :

- la délibération n°2023-12-02, reçue en Préfecture du Cher le 13
janvier 2024, concernant la suppression du poste d'agent de maîtrise
territorial, à temps complet, occupé par Monsieur Bastien
DELALANDE,
- la délibération n°2023-12-03, reçue en Préfecture du Cher le 13
janvier 2024, concernant la suppression du poste d'adjoint technique
principal de 1^{ère} classe, à temps complet, suite au départ à la retraite de
Monsieur Éric BOUHOURS.

En effet, l'avis du CST, en date du 18 décembre, concernait la suppression de
3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide d'annuler les deux délibérations précitées.

Le CST sera saisi ultérieurement.

Fait à Nancay, le 16 février 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 16 février 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :